

REGLEMENT SALLE DE L'ANJOU

Vous utilisez une salle communale, c'est pourquoi vous devez respecter le règlement qui suit :

CAPACITE : 90 personnes

DESCRIPTION : Grande salle pouvant être séparée en deux par un rideau,
Cuisine comportant évier, lave-vaisselle, frigo, gazinière, four, micro-onde,
vaisselle :

- 50 grandes assiettes
- 50 petites assiettes
- 50 verres à jus de fruit
- 50 couteaux
- 50 fourchettes
- 2 pichets de services inox
- 2 grandes fourchettes
- 2 grandes cuillères
- 25 sous tasses
- 6 carafes
- 6 pots à lait
- 50 tasses
- 50 petites cuillères

HORAIRES : Location demie journée ou journée complète, toute manifestation doit être terminée au plus tard à 2h00

REGLEMENT :

- **Pas de bruit après 22h** (pas de musique)
- Sur la cour, **pas de ballon hors espace filets**
- **Parkings :** rue du Moulin Victor, allée des Perrières, près de la Mairie
- **Eteindre les lumières et baisser le chauffage** en partant
- **Laisser la salle et la cuisine propre :**
 - ☞ ranger les tables et empiler les chaises
 - ☞ vidanger le lave-vaisselle si vous l'avez utilisé et ranger la vaisselle où vous l'avez prise
 - ☞ nettoyer le matériel utilisé
 - ☞ balayer et serpillier les salles et les wc
- **Trier vos déchets :** ne mettre dans la poubelle que les déchets ménagers, plastiques et cartons dans les sacs jaunes, papiers et verres dans les containers près d'Ecomarché ou derrière la mairie.
- **Veillez remplir la feuille de présence avant de quitter les lieux, vous pouvez y inscrire vos remarques et signaler la vaisselle cassée ou le matériel détérioré.**

Merci de respecter ce lieu.